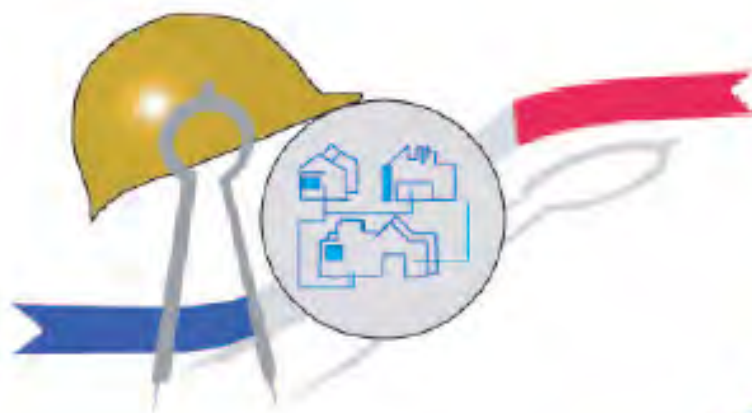


CHARTRE DE QUALITE

DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT de NORMANDIE



CHARTRE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE NORMANDIE

La Charte Qualité est, à la fois, une démarche partenariale et un outil assurant la fiabilité et la longévité des réseaux d'assainissement.

La Charte ne se substitue pas aux textes en vigueur mais propose, notamment, une démarche et des méthodes pour tous les acteurs d'un projet.

Les chantiers sous charte s'inscrivent, bien sûr, dans le cadre légal habituel et suivent les règles du Code des marchés publics.

Sous charte qualité, tous les partenaires s'engagent
notamment à :



- ✓ Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte,
- ✓ Examiner et proposer toutes les techniques existantes,
- ✓ Choisir tous les intervenants selon le principe du mieux disant,
- ✓ Organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier,
- ✓ Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité,
- ✓ Contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés.

HISTORIQUE DES CHARTES :

La 1ère charte signée a été celle de Artois Picardie, suivie par la charte qualité Basse-Normandie, Aisne-Ardenne-Oise, Marne-Meuse-Haute Marne.

La charte qualité Basse-Normandie n'a pas de comité de suivi et elle est toujours active grâce à la Communauté Urbaine de Cherbourg qui fait tous ses chantiers sous chartes.

La charte qualité Haute-Normandie avait un comité de suivi et elle n'est plus active.

Elle a été signée en février 1999

La charte de qualité des réseaux d'assainissement

Définition et conception du projet 5 - 9

- **Fiche 1/3** : les objectifs
- **Fiche 2/3** : choix des bureaux d'études préalables, du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS
- **Fiche 3/3** : élaboration du projet et des DCE (travaux / contrôles extérieurs)

Choix des entreprises 10 - 11

- **Fiche 1/2** : réponses des entreprises aux appels d'offres (travaux / contrôles extérieurs)
- **Fiche 2/2** : Choix des entreprises

Préparation du chantier 12 - 15

- **Fiche 1/1** : préparation de chantier

Chantier 16 - 19

- **Fiche 1/2** : construction de l'ouvrage
- **Fiche 2/2** : opérations préalables à la réception et réception

Après la réception, solde des marchés et des aides 20

- **Fiche 1/1** : achèvement de l'opération

Liste des abréviations 21

Lexique 22

Chronologie synthétique d'une opération d'assainissement 23

Choix des entreprises et préparation du chantier 24

Achèvement de l'opération 25

CHANTIER

FRANCIS (S) CONSULTANTS EN
L'OUVRAGE

Fiche 2.V2 : opérations prévi-
sibles à la réception et réception

16

PAS D'OS TRAVAUX AVANT LA DIFFUSION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE FIN DE PREPARATION DU CHANTIER

ACTEURS :

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO),
- Maître d'œuvre,
- Entreprise de travaux (et sous-traitants),
- Fournisseurs, fabricants,
- Coordinateur SPS

LE MAITRE D'OUVRAGE ET SON ASSISTANT (AMO) :

- Delivre l'OS des contrôles extérieurs (si le maître d'ouvrage n'a pas confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de Missions Complémentaires d'Assistance),
- Participe aux réunions de chantier.

LE MAITRE D'OEUVRE :

- Delivre l'OS2 travaux, et l'OS des contrôles extérieurs (si le maître d'ouvrage a confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de Missions Complémentaires d'Assistance),
- Organise le suivi du chantier (réunions de chantier, rédaction et envoi des comptes rendus),
- Suit le chantier sur les plans technique, financier et de la sécurité (en liaison avec le coordinateur SPS),
- Applique son plan de contrôle et vérifie notamment la conformité des produits et matériaux (marquages et certifications) au regard du marché de travaux,
- Informe le maître d'ouvrage du déroulement de l'opération,
- Vérifie l'application des décisions du compte rendu de la réunion de fin de préparation du chantier.

L'ENTREPRISE DE TRAVAUX :

- Assure préalablement l'installation de chantier,
- Réalise les travaux conformément au marché et aux textes réglementaires en vigueur,
- Contrôle la conformité à la commande des produits et matériaux à la livraison, et conserve les bons de livraison,
- S'assure que les conditions réelles de chantier et d'utilisation des matériaux sont bien celles prévues à la commande,
- Met en œuvre les décisions du compte rendu de la réunion de fin de préparation du chantier,
- Gère ses sous-traitants et fournisseurs,
- Informe le maître d'œuvre des non conformités éventuelles,
- Demande la réception des travaux.

LES FOURNISSEURS ET FABRICANTS :

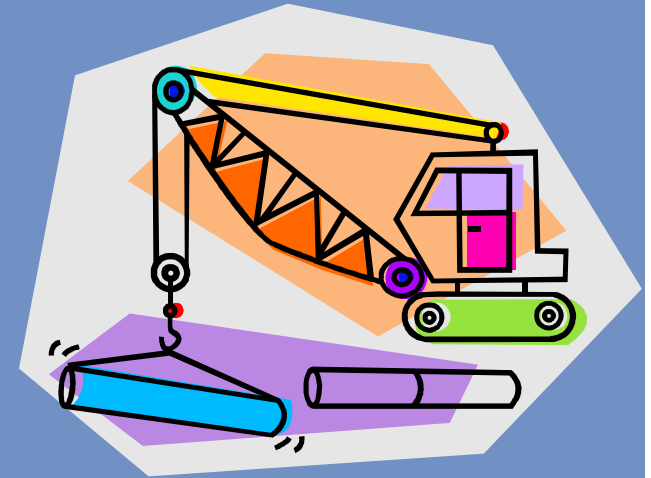
- Fournissent une notice précisant le domaine d'emploi ainsi que les conditions d'utilisation, de maintenance et de mise en œuvre des produits et matériaux,
- Fournissent dans les délais les produits demandés conformément à la commande et à leurs engagements,
- Fournissent des produits certifiés et/ou apportent la preuve de la conformité de leurs produits aux exigences spécifiées,
- Fournissent, si nécessaire, une assistance technique à la mise en œuvre.



Charte nationale de qualité
de travaux d'entretien



Contraintes et gains



- Augmentation du temps de préparation du chantier → Moins de problème lors des travaux
- Projet légèrement plus cher car plus d'étude préliminaire → Moins d'avenant de la part du canalisateur
- travaux mieux réalisés → moins de problème d'entretien et durée de vie plus longue

Les responsabilités de chacun sont valorisées et la volonté commune de réaliser une opération de qualité l'emporte.

Tout en renforçant la qualité des ouvrages réalisés, le respect d'une charte permet une meilleure maîtrise des coûts et la gestion des délais d'exécution.



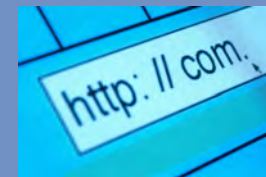
Pourquoi un animateur Qualité ?

- Afin de promouvoir la charte vis à vis de tous les partenaires
- Ces actions :
 - Communication autour de la charte
 - Animer les comités de pilotage
 - Animer des groupes de travail pour l'élaboration d'outils
 - Animer des journées de formation
 - Suivre des chantiers sous charte

Où trouver la charte qualité ?

Site internet de l'AESN (onglet collectivité, réseau)

Site internet de l'ASTEE



Merci pour votre attention



Nous Contacter :

Michaël AUBERTIN

Agence de l'Eau Seine
Normandie

Direction : DTMRBN

02 31 46 20 30

Aubertin.michael@aesn.fr

Gwenaël PRIME

Agence de l'Eau Seine
Normandie

Direction : DTMSAv

02 35 63 77 89

prime.gwenael@aesn.fr